

ORDONNANCE COLLECTIVE

Référence à un protocole

OUI NON

N/A

Objet : Initier un test diagnostique pour l'*orthopoxvirus* simien

	Version antérieure	Dernière version
<p>Rédigée par Service de prévention et contrôle des infections (PCI) en collaboration avec la Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)</p> <p>Recommandée par Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles Le comité de pharmacologie Le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire Le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers</p> <p>Adoptée par Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens</p>		<p>2022-06-14</p> <p>2022-06-14 N/A N/A 2022-06-14</p> <p>2022-06-14</p>

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les Infirmières du CIUSSS de la Capitale-Nationale qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habiletés et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

X	Directions	Secteurs (préciser)
	<i>Direction de santé publique (DSPub)</i>	
	<i>Direction du programme jeunesse (DJ)</i>	
	<i>Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)</i>	
	<i>Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)</i>	
	<i>Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et déficience physique (DI-TSA et DP)</i>	
	<i>Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)</i>	
	<i>Direction des programmes Santé mentale et Dépendance (DSMD)</i>	
X	<i>Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)</i>	Aux locaux réservés aux dépistages qui seront déterminés par la DSISP en collaboration avec le Service PCI
	<i>Direction des services professionnels (DSP)</i>	
	<i>Direction des services multidisciplinaires (DSM)</i>	

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Usagers se présentant ou référés aux locaux réservés aux dépistages qui seront déterminés par la DSISP en collaboration avec le Service PCI, répondants aux indications d'initiation de cette ordonnance.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Effectuer des examens et des tests diagnostiques invasifs, selon une ordonnance.

INDICATIONS

Répondre aux indications de dépistages (référence Annexe 1) ou être un cas contact identifié par la Direction de la santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

Dépister ou détecter rapidement la présence de l'*orthopoxvirus* simien afin de contrôler la transmission du virus par un mode de confinement au domicile.

CONTRE-INDICATIONS

Aucune

DIRECTIVES

- Procéder à l'évaluation clinique de l'utilisateur.
- Effectuer un prélèvement de dépistage aux usagers qui répondent aux indications et conditions d'initiations ci-haut mentionnées.
- Effectuer le prélèvement selon le manuel du CHU de Québec – Université Laval : <https://acceptmdmz.chudequebec.ca/acceptm/#document/mkpox>.
 - Ne pas contacter le microbiologiste–infectiologue de garde même si le manuel en fait mention.
 - Aviser le poste de garde MADO de chacun des prélèvements: 418-666-7000 option 3 puis option 1.
 - Appeler le laboratoire uniquement lors de l'envoi de la glacière pour les aviser du nombre de prélèvement et s'assurer de la prise en charge rapide.
- Acheminer le prélèvement selon la procédure établie avec le laboratoire du CHU de Québec – Université Laval : <https://fcp.rtss.qc.ca/course/view.php?id=10442>.
- Dans l'attente du résultat, recommander à l'utilisateur d'appliquer des mesures additionnelles pour éviter la transmission (référence l'Annexe 2).
- Le cas échéant, l'infirmière est autorisée à signer un arrêt de travail pour une période n'excédant pas 4 semaines au nom du médecin prescripteur identifié dans cette ordonnance (Compléter l'Annexe 3).
 - *Se référer à la section communication du résultat et suivi pour déterminer la durée de l'arrêt de travail.
- Effectuer le suivi clinique des résultats à l'utilisateur et ajuster l'arrêt de travail le cas échéant.

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

Aucun

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

Effectuer le dépistage et orienter l'utilisateur vers un médecin ou une IPS-PL par la suite, s'il présente des signes et des symptômes associés aux complications possibles tel que :

- Infections secondaires
- Bronchopneumonie
- Septicémie
- Encéphalite
- Infection de la cornée avec une perte de vision

Les signes et symptômes à surveiller sont :

- Altération de l'état de conscience ou détérioration rapide de l'état général
- Signes vitaux altérés: hypotension, fréquence respiratoire altérée ou fréquence cardiaque augmentée
- Toux nouvelle ou aggravée
- Dyspnée nouvelle ou aggravée
- Convulsion
- Nausées et vomissements avec signes de déshydratation
- Raideur à la nuque
- Céphalée intense

Les signes et symptômes à surveiller sont (*suite*):

- Paralysie et engourdissement
- Douleur oculaire nouvelle ou aggravée
- Diminution ou perte de la vision
- Photophobie

COMMUNICATION DU RÉSULTAT ET SUIVI

Tous les résultats seront transmis à l'infirmière qui a effectué le prélèvement :

- Si négatif :
 - L'usager sera avisé du résultat, par l'infirmière et des recommandations d'usages lui seront transmises en lien avec sa situation.
 - Cesser l'ordonnance d'arrêt de travail.
- Si positif :
 - Aviser l'usager de maintenir l'isolement et les mesures additionnelles (Annexe 2) et que la DSPublique communiquera avec lui sur les heures ouvrables pour effectuer une enquête épidémiologique.
 - Aviser le poste de garde MADO: 418-666-7000 option 3 puis option 1.

OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

Experts consultés

- Mme Karine Boissonneault, Infirmière clinicienne spécialisée en prévention et contrôle des infections du Bureau du président-directeur général adjoint du CIUSSS de la Capitale-Nationale
- Mme Nancy Cyr, conseillère-cadre en soins infirmiers de la Direction des soins infirmiers et de la santé physique du CIUSSS de la Capitale-Nationale
- Dr André Dontigny, directeur de la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale
- Dre Anne-Frédérique Lambert-Slythe, médecin-conseil de la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale
- Mme Julie Marcoux, conseillère en soins infirmiers de la Direction des soins infirmiers et de la santé physique du CIUSSS de la Capitale-Nationale

Référence :

CDC : <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/monkeypox>

Direction régionale de Santé Publique de Montréal : <https://santemontreal.qc.ca/professionnels/drsp/sujets-de-a-a-z/appels-a-la-vigilance/appels-a-la-vigilance/>

Direction de Santé Publique de Capitale-Nationale : *Appel à la vigilance : Écllosion de variole simienne (Monkeypox) à Montréal et autres régions* du 11 juin 2022

Dynamed : <https://www.dynamed-com.acces.bibl.ulaval.ca/condition/orthopoxvirus-infections-including-smallpox-and-monkeypox#GUID-3406AC64-2955-4911-9500-12DE5E53745A>

Johns hopkins guides (application en ligne)

Institut Nationale de Santé Publique du Québec (25 mai 2022), *Variole simienne : Mesures de prévention et de contrôle pour les cliniques médicales et les centres hospitaliers de soins de courte durée*, recommandations intérimaires, 10 pages.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Dr André Dontigny, directeur de la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Médecins de garde de la Direction de la santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

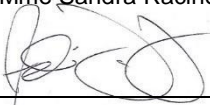
VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE



Directrice des soins infirmiers et de la santé physique,
Mme Sandra Racine

2022-06-14

Date

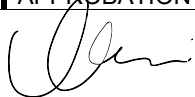


Directeur de la santé publique, Dr André Dontigny

2022-06-14

Date

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)



Président du CMDP, Dr Yvan Gauthier

2022-06-14

Date